



Conditions générales de vente

Prestations de coaching

« Le client » et « Aurélie PRUNIER – El Bonjour demain » sont désignés collectivement « les parties ».

Article 1 - Acceptation des conditions générales

Nonobstant toute disposition contraire dans les documents du client et sauf dérogation express signée par Aurélie Prunier - El Bonjour demain, les présentes conditions générales sont applicables de plein droit pour les prestations de coaching et par priorité sur les documents du client.

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales sont applicables à la réalisation de prestations de coaching professionnel (« prestations ») dont l'étendue et la nature sont définies dans le contrat ou la proposition commerciale. La prestation qui n'est pas explicitement décrite dans cette proposition ne fait pas partie des prestations. Le coaching est un accompagnement basé sur une obligation de moyens, et non de résultats.

Article 3 - Conditions financières

Les montants des honoraires et frais afférents à l'intervention d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain sont à la charge du client. Les prix sont exprimés en euros et sont précisés dans la proposition commerciale ou le contrat. Le paiement est exigible à la réservation ou selon l'échéancier prévu. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux légal +10%. En cas de non-paiement, la totalité des sommes dues devient immédiatement exigible.

Article 4 - Report ou annulation de séance

Toute séance annulée par le client moins de 48h avant l'heure convenue est due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un report sauf cas de force majeure.

Toute séance reportée à la demande du client doit être reprogrammée dans un délai de 30 jour calendaire, faute de quoi elle sera considérée comme annulée.

En cas d'annulation d'une séance par Aurélie Prunier - El Bonjour demain, celle-ci sera reprogrammée à une date convenue d'un commun accord.

Article 5 - Engagements et responsabilité

Le coaching repose sur une démarche active du client. Celui-ci s'engage à participer de manière volontaire et sincère au processus. Aurélie Prunier - El Bonjour demain s'engage à fournir un cadre bienveillant, neutre et confidentiel, conformément à la déontologie du coaching. Le coaching ne se substitue pas à une thérapie et ne permet pas de traiter des problématiques médicales ou psychologiques. Aurélie Prunier - El Bonjour demain ne saurait être tenue responsable des décisions et actions entreprises par le client suite aux séances.

Article 6 - Confidentialité

Aurélie Prunier - El Bonjour demain et le client s'engagent à respecter la confidentialité des échanges dans le cadre du coaching. Toute information partagée durant les séances demeure strictement confidentielle, sauf obligation légale de divulgation.



Conditions générales de vente

Le Client s'engage notamment à garder confidentiel le tarif appliqué pour les prestations dont il a bénéficié.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Les supports éventuellement remis au client restent la propriété d'Aurélié Prunier - El Bonjour demain et ne peuvent être reproduits, distribués ou utilisés à d'autres fins sans autorisation expresse.

Article 8 - Résiliation

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, le contrat pourra être résilié à tout moment par la partie non défaillante après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours. Toute résiliation à l'initiative du client ne donne droit à aucun remboursement des séances déjà payées. Si la résiliation intervient du fait d'Aurélié Prunier - El Bonjour demain, un remboursement des séances non réalisées sera effectué.

Article 9 - Dispositions générales

Aurélié Prunier - El Bonjour demain est autorisé à faire état, pour les besoins de sa communication, des prestations réalisées pour le client, à l'exclusion des informations confidentielles et sauf indication contraire et écrite du client.

Article 10 – Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement en sus de ses propres coordonnées, le numéro de téléphone et l'adresse mail du Coach) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

A défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

Ces CGV sont susceptibles d'évoluer. La version en vigueur est celle acceptée au moment de la conclusion du contrat.

SIGNATURE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Précédée de la mention « bon pour accord »

à

le



Conditions générales de vente

Prestations de conseil

« Le client » et « Aurélie PRUNIER – El Bonjour demain » sont désignés collectivement « les parties ».

Article 1 - Acceptation des conditions générales

Nonobstant toute disposition contraire dans les documents du client et sauf dérogation express signée par Aurélie Prunier - El Bonjour demain, les présentes conditions générales sont applicables de plein droit pour les prestations et par priorité sur les documents du client.

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales sont applicables à la réalisation de prestations intellectuelles (« prestations ») dont l'étendue et la nature sont définies dans la proposition commerciale « devis ». La prestation qui n'est pas explicitement décrite dans cette proposition ne fait pas partie des prestations. L'engagement d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain est un engagement de moyens sauf s'il est expressément indiqué engagement de résultats, auquel cas s'appliquent néanmoins les paragraphes ci-dessous.

Article 3 - Conditions financières

Les montants des honoraires et frais afférents à l'intervention d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain sont à la charge du client.

Les prix sont établis en euros hors taxes et s'entendent pour des prestations réalisées pendant l'horaire légal en vigueur en France à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. Les prestations effectuées en dehors des heures ouvrées (heures supplémentaires travaux en poste ou sous astreinte) seront majorées. Les frais d'hébergement et de déplacement seront facturés dans les conditions prévues dans la proposition commerciale. Le temps de transport est considéré comme ton travaillé.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux légal +10%. Tout retard de paiement d'une échéance entraîne, si bon semble au fournisseur, la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigible.

Tout retard du client dans la fourniture d'entrant quels qu'ils soient (données, livrable client, accès à un système, présence à une réunion, décision, documentation, etc ...) ayant été planifié et rendant impossible la bonne continuation du projet par Aurélie Prunier - El Bonjour demain et entraînant la perte de journée de production de Aurélie Prunier - El Bonjour demain, entraînera de plein droit et en sus du forfait contractuel une facturation au temps passé et aux tarifs convenus de prestations dans la proposition commerciale de ce temps perdu. Cette facturation se fera fin de mois et payable 30 jours date de facture, et ce sans recours possible du client, comme décrit au paragraphe 4 ci-après « prestations supplémentaires ». Le refus du client d'honorer ces factures entraînerait de plein droit une rupture de contrat global au torts exclusifs du client.

Conditions générales de vente

Article 4 - prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires sont celles qui résulteraient d'une modification dans le contenu des prestations telles que notamment mais non seulement :

- Modification du périmètre de l'offre commerciale d'Aurélie prunier - El bonjour demain décidé par le client
- Retard du client dans la fourniture de données d'entrée
- Fourniture par le client de données d'entrée incomplètes ou inexactes
- Accélération de planning à la demande du client
- ETC...

Les prestations supplémentaires dès lors qu'elles ont des conséquences pour le prestataire (coûts, délais, moyens engagés) seront traités par avenant entre les parties.

Article 5 - Livraison réception

La réalisation des prestations peut donner lieu à la remise de documents et synthèse. Il appartient au client de contrôler le contenu des documents remis et d'émettre toute réserve. La réception est réputée effectuée A défaut d'observation du client dans les quinze (15) jours de la livraison des prestations.

Article 6 - Responsabilité

Aurélie Prunier - El Bonjour demain, en tant que prestataire de services intellectuels, est assujéti à une obligation de moyens. Sa responsabilité est strictement limitée, en cas d'exécution défectueuse, dûment prouvée, à la reprise des prestations non conformes à l'exclusion des conséquences de l'utilisation des prestations par le client ou des tiers. En tout état de cause la responsabilité d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain s'exerce dans la limite de 30% du montant des prestations déjà réglées par le client sur l'année civile en cours. Le client renonce à tout recours contre Aurélie Prunier - El Bonjour demain au-delà de cette garantie et garantie Aurélie Prunier - El Bonjour demain contre les recours de tiers au titre des prestations livrées.

Article 7 - Collaboration du client

Le succès des prestations repose sur une collaboration entre Aurélie Prunier - El Bonjour demain et le personnel du client.

En particulier le client doit :

- Communiquer dans des délais suffisants les données d'entrée complètes et valides, les méthodes habituellement utilisées, les procédures et règlements en vigueur, ainsi que toute contrainte spécifique résultant de son activité et/ou de la nature des prestations ou de l'utilisation des licences.
- Favoriser si besoin les contacts et les entretiens d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain avec toutes les personnes concernées par les prestations
- Informer immédiatement et par écrit Aurélie Prunier - El Bonjour demain de toute variation des conditions de réalisation ou de tout manquement constaté dans l'exécution des prestations.
- Désigner un interlocuteur compétent pour diriger, contrôler et valider les prestations dont la validation demeure sous la seule responsabilité du client.



Conditions générales de vente

Article 8 - Propriété intellectuelle - réserve de propriété

Aurélie Prunier - El Bonjour demain remettra au client les éléments, notamment les livrables, synthèse et autres documents spécifiquement préparés pour le client, que ces documents soient sous forme écrite ou sous toute autre forme. Les livrables deviendront la propriété matérielle du client à compter du paiement intégral des prestations.

Aurélie Prunier - El Bonjour demain conserve les droits d'auteur, la propriété des méthodes, savoir-faire et procédés mis en œuvre, ainsi que de tout document ou droit existant antérieurement aux prestations ou qui ne relèvent pas spécifiquement de celles-ci. En outre Aurélie Prunier - El Bonjour demain se réserve la possibilité d'utiliser les enseignements tirés des études ou des réalisations qui lui sont confiées et de procéder à des Prestations pour des tiers d'éléments similaires à ceux qu'elle aurait déployés.

Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations dont elles auraient eu connaissance concernant l'activité de l'autre partie, notamment toute information technique, commerciale, juridique et financières. Les rapports émis par Aurélie Prunier - El Bonjour demain sont destinés à l'usage exclusif du client. Ils ne sauraient être communiqués auprès de tiers, sauf accord préalable d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain.

Article 9 - Confidentialité

Pendant la durée des prestations, et 5 ans au-delà, chacune des parties s'engage à prendre toute mesure utile pour protéger la confidentialité et conserver dans de bonnes conditions de sécurité les documents, quelle qu'en soit la forme et le support, qui lui seront confiés par l'autre partie ou qui sont établis par l'une partie ou ses collaborateurs.

Elle s'oblige également à en conserver le caractère confidentiel. Chacune des parties s'engage à appliquer et faire appliquer à ses collaborateurs le secret professionnel absolu sur les informations communiquées par une partie à l'autre partie pour les besoins de sa mission ainsi que celle dont ses préposés auront ou pourront avoir connaissance à l'occasion de la définition mais aussi de la réalisation des missions, et à prendre toute mesure nécessaire pour en préserver la confidentialité à l'égard des tiers.

Article 10 - Résiliation

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, le contrat pourra être résilié à tout moment par la partie non défaillante après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant 30 jours. En cas de résiliation du fait du client ou non justifiée par un manquement d'Aurélie Prunier - El Bonjour demain, il sera facturé au client, en sus de l'encours des prestations, une indemnité de résiliation anticipée égale à 50% du montant des prestations restant à réaliser. Cette indemnité sera également due en cas de suspension des prestations non prévues à la commande, sauf si cette suspension résulte d'un cas de force majeure pour le client.

Article 11 - Dispositions générales

Aurélie Prunier - El Bonjour demain est autorisée à faire état, pour les besoins de sa communication, des prestations réalisées pour le client et du nom du client en termes général, à l'exclusion des informations confidentielles et sauf indication contraire et écrite du client.



Conditions générales de vente

Article 12 - Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis à la loi française pour son exécution, les parties élisent domicile respectivement à l'adresse indiquée sur le document matérialisant leur accord.

A défaut d'accord amiable entre les parties, les différents ou litiges qui viendraient à se produire ensuite ou à l'occasion du contrat seront tranchés par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, auquel compétence exclusive est attribuée.

SIGNATURE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Précédée de la mention « bon pour accord »

à

le